

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteurs : Henri DAUCE et Sylvie MAGNANON

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Agence bretonne de la biodiversité : un outil au service d'une ambition partagée »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans son rapport présenté lors de la session de juin 2018, le Conseil régional a présenté le vœu et l'ambition de créer une Agence bretonne de la biodiversité.

Des travaux de préfiguration de cette Agence ont été engagés. Conduits dans un cadre concerté, ils ont permis de définir le rôle, les axes de missions, la gouvernance et les pistes de financement de l'Agence bretonne de la biodiversité. Celle-ci est définie comme un outil opérationnel permettant d'amplifier les interventions des différents acteurs et de renforcer la cohérence des politiques publiques en Bretagne afin de mieux prendre en compte la biodiversité, tant sur le domaine terrestre, qu'aquatique ou marin.

Ainsi, l'Agence sera un outil :

- d'appui à la mise en œuvre des initiatives en faveur de la biodiversité en Bretagne ;
- d'appui à la mise en cohérence des actions, démarches et dispositifs, et aux synergies entre acteurs ;
- de valorisation des actions des partenaires et acteurs bretons ;
- de sensibilisation et de mobilisation de tous les publics, acteurs et citoyens.

Il est proposé que l'Agence soit constituée sous forme d'un Etablissement public de coopération environnementale (EPCE), auquel seraient adossés des conventionnements avec divers organismes.

Des projets de statuts ont été établis pour cet EPCE. Le Président du Conseil régional invite l'assemblée plénière du Conseil régional de juin 2019 à :

- approuver l'implication de la Région dans la constitution d'un EPCE porteur de l'Agence bretonne de la biodiversité, selon les modalités et étapes présentées ;
- approuver les statuts de l'EPCE joints ;
- solliciter auprès du Préfet la création de l'EPCE Agence bretonne de la biodiversité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue les efforts engagés par le Conseil régional et ses partenaires pour concrétiser le projet d'Agence bretonne de la biodiversité (ABB). Cette agence constituera en effet un outil sans précédent en Bretagne et un maillon essentiel de la transition écologique dans laquelle la Région souhaite s'engager.

Le CESER note avec intérêt que les nombreux échanges engagés durant les étapes de préfiguration de l'Agence ont conduit à proposer la constitution d'un **Etablissement public de coopération environnementale (EPCE)**, structure dotée d'une personnalité juridique propre, accueillant un personnel dédié et pouvant développer des conventionnements avec des structures tierces. Ce choix, dont le CESER estimait en juin 2018 qu'il constituait une voie prometteuse, correspond aux attentes et aux besoins exprimés lors des phases de concertation. Il permettra de fonder l'agence sur une assise juridique stable, d'assurer sa visibilité et d'améliorer la synergie entre les acteurs en favorisant le portage de projets communs et la mutualisation des moyens.

Le CESER approuve donc la volonté du Conseil régional de s'impliquer dans la constitution d'un EPCE porteur de l'Agence bretonne de la biodiversité, et de solliciter auprès du Préfet la création de l'EPCE Agence bretonne de la biodiversité.

Il approuve également les **orientations générales** données à l'Agence : être une entité fédératrice, au service des structures et des territoires, associant un rôle de médiation et ayant vocation à impliquer et accompagner les acteurs bretons dans l'émergence et le développement d'initiatives et de projets en faveur de la biodiversité dans toutes ses dimensions, terrestres, aquatiques et marines. Pour le CESER, compte-tenu de l'urgence et des besoins, il s'agira d'inscrire l'Agence dans un cadre très opérationnel d'une part, et très coopératif d'autre part, en associant étroitement autour de projets concrets les collectivités territoriales, les associations, les entreprises, les établissements techniques et scientifiques de la biodiversité, les acteurs de l'éducation et de la formation, notamment, afin de démultiplier rapidement les projets en faveur de la biodiversité.

Le CESER relève avec satisfaction la complémentarité des 5 **missions** dévolues à l'Agence (appui aux réseaux d'acteurs ; appui aux démarches et stratégies régionales ; ingénierie et accompagnement des porteurs de projets ; développement, diffusion et partage des connaissances ; communication et mobilisation des acteurs). Le CESER espère que ces missions ne seront pas orientées uniquement vers les espaces dits naturels mais vers tous les espaces qui contribuent à la biodiversité (espaces agricoles, urbains...). En matière de connaissance, le CESER pense qu'il est nécessaire que l'Agence s'emploie à réunir et faire connaître les éléments sur les causes (sans doute multifactorielles) de dégradation de la biodiversité en Bretagne. Le partage de ces éléments est en effet un préalable nécessaire à la mise en œuvre d'actions de restauration de la biodiversité. Et à la mobilisation des acteurs.

En ce qui concerne la **gouvernance** de l'Agence, celle-ci s'appuiera sur un Conseil d'administration, organe de décision, et sur deux comités destinés à mettre en œuvre de manière opérationnelle les actions en faveur de la biodiversité : un comité technique (inscrit dans les statuts) et un comité des financeurs (non statutaire), qui pourra accepter des financements privés. Le CESER souligne l'approche originale de cette proposition et salue la volonté de s'entourer d'acteurs permettant de faire aboutir techniquement et financièrement les projets. Il s'interroge néanmoins sur le risque de complexification du montage et sur la capacité des acteurs techniques de la biodiversité (encore peu nombreux) à s'investir durablement et efficacement dans le comité technique. Il observe également qu'il serait important que celui-ci s'ouvre à des personnes représentatives de toutes les dimensions de la biodiversité (dimension écologique mais aussi économique et sociale notamment). Le CESER sera par ailleurs attentif au cadre réglementaire qui sera proposé pour régir les financements privés concernant la biodiversité, ceux-ci devant, comme les financements publics, s'intégrer dans une stratégie régionale.

Le CESER s'interroge également sur l'articulation entre le Conseil d'administration, qui aurait notamment pour attribution (article 9.2. du projet de statut) de « définir la politique et les orientations générales de l'Établissement » et la Conférence bretonne de la biodiversité à qui a été confié en 2017 le rôle d'émettre des avis sur les orientations stratégiques de l'Agence régionale de la biodiversité. Cette articulation devra être clarifiée.

Concernant la composition du Conseil d'administration, le CESER prend acte de la liste proposée et note l'absence de quelques grands acteurs bretons tels que, par exemple, le Conseil départemental du Morbihan et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, ce dernier ayant choisi de contribuer à la mise en œuvre des missions de l'Agence par voie conventionnelle dans le cadre de ses propres actions.

Concernant le **financement** de l'Agence, le CESER note que le Conseil régional et l'Agence française pour la biodiversité (AFB), en tant que membres fondateurs, apporteront une dotation statutaire annuelle de 300 000 euros chacun. Cette dotation est significative dans une première étape ; elle devrait permettre de démarrer la mise en œuvre opérationnelle de l'agence. Le CESER s'interroge en revanche sur la participation des Départements et sur la faible participation de l'Etat en région (30 000 euros annuels prévus) hors du financement de l'AFB ; cette participation ne pourrait-elle pas être enrichie par des contributions autres que celles du Ministère de la transition écologique et solidaire ? La biodiversité constitue en effet un enjeu sociétal qui ne concerne pas que les politiques

environnementales. Le CESER souligne par ailleurs que l'éco-conditionnalité des aides publiques régionales reste à construire (l'Agence pourrait y contribuer) et qu'elle permettrait de faire entrer la biodiversité dans tous les programmes régionaux en sensibilisant l'ensemble des acteurs économiques et territoriaux.

Le CESER note enfin que le plan de financement devrait être consolidé au fil du temps avec d'une part la mobilisation des fonds européens et d'autre part le développement de conventions avec des organismes partenaires de projets. Le CESER prend acte de cette orientation en faisant observer que, compte tenu des enjeux et de la diversité des actions à engager, il sera souhaitable que la part des dotations statutaires stables progresse durablement et reste équilibrée par rapport à la part des ressources non stables liées à des projets (afin d'éviter le risque d'émiettement des ressources financières et de fragilisation de la structure).

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Agence bretonne de la biodiversité : un outil au service d'une ambition partagée

Nombre de votants : 89

Ont voté pour l'avis du CESER : 88

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Henri DAUCE Confédération paysanne de l'Ouest

Au nom de la Confédération paysanne, je voudrais apporter quelques compléments à l'avis du CESER sur le bordereau concernant la création de l'agence régionale de la biodiversité, avis auquel nous souscrivons sans réserve. Mon propos n'est pas ici de m'étendre sur le constat de l'urgente nécessité de passer à la vitesse supérieure dans la lutte contre la dégradation de la biodiversité en Bretagne. S'il fallait un seul argument, on peut affirmer sans risque de se tromper que l'appauvrissement de la biodiversité est avant tout une perte de richesse, or cette richesse recèle très probablement une partie des réponses aux problèmes environnementaux et climatiques que nous avons nous-mêmes créés et qui menacent à terme la cohésion voire la survie de notre société.

Concernant l'agriculture le bordereau régional note « S'il n'y a pas d'agriculture sans biodiversité, une certaine forme de biodiversité, aujourd'hui caractéristique du patrimoine naturel de Bretagne, dépend largement de pratiques agricoles qui ont modelé les milieux prairiaux, bocagers et de landes auxquels elle est inféodée »....avant d'ajouter : « L'agence bretonne de la biodiversité devra nécessairement jouer un rôle d'appui pour identifier et accompagner la mise en œuvre de solutions, en articulation étroite avec les différents acteurs concernés. »

Ces affirmations auxquelles nous adhérons méritent cependant d'être précisées et complétées.

D'une part, nous pensons que pour aider l'agriculture bretonne à mieux prendre en compte cette problématique de la biodiversité il faut poser une double question : Quels services l'agriculture peut-elle rendre à la biodiversité pour que celle-ci soit moins menacée, mais aussi quels services la biodiversité culturelle et sauvage peut-elle rendre à l'agriculture pour l'aider à effectuer sa mue agroécologique et créer ainsi un cercle vertueux lui permettant de prendre sa part dans les réponses à apporter aux défis environnementaux dans leur globalité ?

Nombre d'exploitations en se spécialisant pour des raisons de performance économiques, en lien avec des marchés peu rémunérateurs, ont procédé progressivement à une simplification des cultures, des assolements et des rotations, qui les a conduits à utiliser davantage la chimie pour pallier aux effets pervers de cette simplification culturelle, porteuse en elle-même d'un appauvrissement de la fonctionnalité des écosystèmes agricoles. Or il y a entre les espaces agricoles et les espaces naturels non cultivés, qualifiés souvent de réservoirs de biodiversité, une connexion que l'on a eu trop longtemps tendance à négliger. Les insectes et les pollinisateurs divers ont besoin d'un habitat naturel, mais ils sillonnent aussi les espaces cultivés où ils se nourrissent et où l'excès éventuel de produits phytosanitaires les condamne.

Restaurer des pratiques agricoles minimisant l'usage de la chimie est l'une des voies prometteuses de reconquête de la biodiversité, même si bien sûr ce n'est pas la seule et si elle doit aussi s'accompagner d'un nouveau regard sur les espaces naturels et bocagers au sein même des exploitations.

Il y a là un champs d'investigations immense que l'agriculture biologique a commencé à explorer même si elle n'est pas la seule car les systèmes économes en intrants œuvrent aussi dans cette direction et un certain nombre d'agriculteurs conventionnels sont prêts également à travailler dans ce sens. Mais l'agroécologie est encore bien loin d'avoir exprimé en Bretagne toutes ses potentialités. Cela suppose des moyens en recherche, en diffusion et en mobilisation des références et des connaissances déjà acquises. Cela suppose aussi comme le souligne l'avis du CESER d'identifier autant qu'il est possible, les causes de la perte de biodiversité constatée aujourd'hui, causes multifactorielles sans doute, mais où l'intensification de l'agriculture a sa part.

Cela suppose enfin de continuer à accompagner les milliers d'agriculteurs bretons qui ont accepté de monter en technicité pour que leur production dépende le moins possible de l'usage des pesticides et que leur exploitation participe au maintien et à la restauration de la biodiversité végétale et animale.

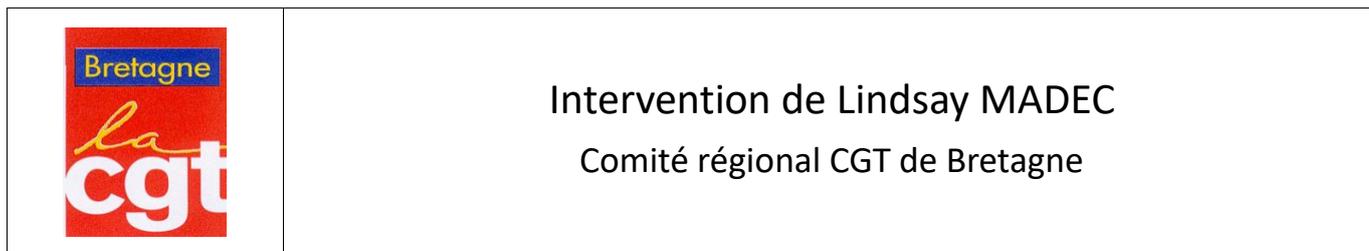
Donc oui à une agence régionale de la biodiversité, et plus globalement à la démarche Breizh COP. Mais ces avancées n'auront d'intérêt au niveau agricole que si l'on ne casse pas par ailleurs la dynamique aujourd'hui à l'œuvre en Bretagne et qui est due pour une part importante aux mesures agro environnementales et climatiques cofinancées par la région Bretagne, la France et l'Europe, et dont beaucoup comportent un volet préservation de la biodiversité, loin d'être négligeable.

Or une grande incertitude règne sur la continuité de ces aides agro environnementales pour l'année 2020, voire 2021, dans l'attente de la nouvelle programmation de la politique agricole commune 2021/2027. On nous laisse entendre que les agriculteurs qui avaient souscrit ces MAEC en 2015 et qui arrivent en 2019 au terme de leur engagement de cinq ans ne pourraient pas en souscrire un nouveau l'an prochain, faute de budget approprié. Si la région semble prête à prendre ses responsabilités, l'État n'a quant à lui pris à ce jour aucun engagement quant à sa volonté de voir se poursuivre en Bretagne la dynamique engagée par des milliers d'agriculteurs. Une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés s'impose afin de trouver une solution à ce problème.

Après les errances liées aux retards de paiements de ces mesures, atteignant parfois plusieurs années, pour cause de bug des logiciels dévolus à ces paiements, peut-on imaginer l'impact qu'aurait sur les paysans engagés dans une démarche plus vertueuse, l'annonce d'un arrêt de ces aides alors que parallèlement la mobilisation générale symbolisée par la démarche Breizh COP serait mise en avant.

Une politique qu'elle soit, pour être efficace et susciter l'adhésion du plus grand nombre, doit éviter absolument les discontinuités et les messages contradictoires. À nos yeux, avec l'éventualité d'une rupture, même temporaire dans la programmation des MAEC, c'est la crédibilité même de la démarche Breizh Cop qui est en jeu.

Je vous remercie



La CGT soutient l'avis du CESER sur le dossier du Conseil Régional « Agence Bretonne de la Biodiversité : un outil au service d'une ambition partagée » et souhaite que la conférence Bretonne de la biodiversité suscite un vif intérêt.

En effet, pour la CGT ce défi est essentiel car il en va de l'avenir de l'humanité.

La population Française a, d'une certaine façon, été contrainte à une déconnexion avec la nature puisque la représentation dominante de l'homme sur la nature pour son exploitation a conduit à ne pas mesurer les interactions des modèles en présence.

La CGT a soutenu l'appel de la jeunesse à une mobilisation mondiale pour le climat le 15 mars dernier. Cette génération semble plus en compréhension avec ces enjeux certainement du fait qu'elle serait susceptible d'être celle de la réparation des maux qu'elle n'a pas produits.

Mais ce legs n'est pas acceptable en soi puisque nous sommes toutes et tous concernés puisque notre avenir commun dépend aussi de la biodiversité et que nous serons tous touchés par son effondrement.

L'inaction coupable des dirigeants du monde est inacceptable ! Depuis l'adoption en 1992 des deux conventions mondiales des Nations Unies sur le Climat et sur la Biodiversité, les orientations nécessaires et les changements à opérer sont connus. Pourtant, de COP en COP, les rapports sont de plus en plus alarmants. Hélas, en guise de bons vœux, L'Union Européenne vient de voter une réduction de ses objectifs sur le réchauffement climatique. On relève aussi la norme de la dose de nitrate acceptable dans l'eau, etc...

La France, 5^{ème} pays dans le monde, en termes de richesse de biodiversité avec les territoires d'outre-mer, se doit, incontestablement, d'être exemplaire. Le Chef de l'Etat l'a déclaré lui-même : « l'enjeu est la possibilité même d'avoir une terre habitable ». Nous ne pouvons que souligner une parfaite contradiction avec sa politique qui refuse un changement de cap et encore moins un changement de système !

Pour la CGT, Le système capitaliste en crise ne se préoccupe pas de l'avenir de l'Humanité. Pour notre syndicalisme, les questions environnementales et l'urgence climatique sont indissociables de nos combats pour le progrès et la justice sociale. Il faut prendre des mesures en rupture avec les politiques actuelles et c'est ainsi qu'il faille accompagner les transitions, pour :

- La défense de la biodiversité qui doit générer des emplois stables. Le développement de ces métiers est essentiel car ils sont de précieux alliés : les « bio-emplois » sont ceux dont l'activité contribue à la connaissance, la gestion, la valorisation et la restauration de la biodiversité. Il faut réconcilier les politiques de l'emploi et les politiques de la biodiversité qui s'opposent aujourd'hui. Les jeunes diplômés de formations d'écologues par exemple ne parviennent pas à accéder à des emplois stables.
- Il faut changer de type de développement et rompre avec une logique où les intérêts privés priment sur l'intérêt commun : L'échange est trop inégal entre ce que la biodiversité donne à l'économie et ce que l'économie lui rend. Leur cohabitation est pourtant possible et nécessaire aux vues déjà de l'incalculable valeur de la préservation écologique.
- Il faut assurer la transmission des savoirs faire des acteurs de la biodiversité. Comme certaines espèces végétales ou animales, le services public d'Etat est en voie d'extinction : les agents de l'office national des

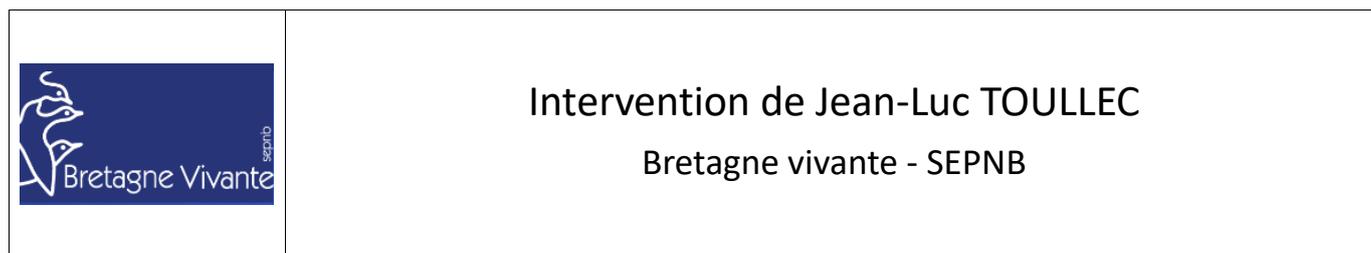
forêts, pour ne citer qu'eux, œuvrent pour la préservation de la biodiversité. Ils ont perdu 40% de leurs effectifs depuis 1986 et le contrat d'objectifs et de performances COP pour la période 2016-2020 prévoit encore des départs massifs non remplacés ou le recrutement de personnel au statut précaire ou encore la fermeture de centres de formation ONF.

- Un développement et une amélioration des transports collectifs est nécessaire sur tout le territoire dans une approche multimodale et complémentaire des modes de transport, en respectant des critères sociaux et environnementaux.
- Il faut développer une politique industrielle cohérente qui conjugue les enjeux sociaux et environnementaux : L'agriculture paysanne est une démarche et l'agriculture industrielle est une dérive devenue inadaptée, nocive et injuste. La France a perdu trois quarts de ses paysans depuis cinquante ans. Cela témoigne d'un échec de la politique agricole productiviste : Le système pousse à l'endettement, à s'agrandir, à faire du « volume ». Ainsi l'industrie agro-alimentaire et les distributeurs captent toutes les plus-values et les banques tirent leur épingle du jeu sur le dos d'agriculteurs ruinés.
- Envisager l'essor d'une agriculture inspirée de l'agroécologie ne relève pas d'un quelconque passéisme mais vise à fournir une alimentation saine et à garantir la durabilité de nos systèmes agraires sur la planète. On ne peut plus cultiver sans se poser la question de la mort des sols.
- Engager la réindustrialisation locale en réhabilitant une politique industrielle capable de favoriser les circuits courts.
- Contrôler et évaluer les aides publiques et demander leur restitution si leur efficacité n'est pas démontrée. L'argent public doit réorienter le système qui subventionne les plus riches car il n'est pas tenable. Les plus respectueux de la biodiversité et des ressources naturelles sont insuffisamment aidés.
- Enfin, comment ne pas évoquer la question vitale de l'eau. L'accès universel à ce bien est incontournable puisque qu'à l'origine de 2500 conflits dans le monde par exemple. La Bretagne a réalisé des efforts dans ce domaine, elle doit poursuivre sa démarche et la mise en place d'un parlement de l'eau devra prouver que sa direction est celle de l'intérêt commun.

La CGT n'est pas dans le discours. Les faits cruels établis au meilleur niveau scientifique appellent à l'action d'un projet commun pour l'actuelle génération et celles à venir.

C'est aussi pourquoi la CGT insiste pour modifier l'actuelle politique de suppression des dotations publiques en faveur des associations environnementales qui conduirait à anéantir leurs actions dans les territoires en faveur de la biodiversité...

Pour la CGT, et ce sera sa conclusion, ce dont va avoir concrètement besoin l'Agence Bretonne de la Biodiversité pour ne pas être un symbole « cosmétique », ce sont de réels moyens.



J'interviens au nom de Bretagne Vivante, d'Eau et Rivières de Bretagne et du réseau Cohérence.

Nos associations, avec le CESER, saluent les efforts engagés par la Région et l'Etat pour concrétiser la création d'une Agence Bretonne de la Biodiversité. Enfin ! Enfin, nous pouvons espérer que se développent une politique et des moyens à la hauteur des enjeux éthiques, écologiques, sociaux et économiques que la biodiversité porte. La nature est certes un patrimoine mais aussi un moteur dynamique des paysages et des territoires vivants et fonctionnels. Or, ce système vivant est fragilisé, fragmenté, au risque de ne plus pouvoir assumer les fonctions et services essentiels qu'il joue pour l'humanité. Au risque aussi de voir le changement climatique agir avec d'autant plus de violence que ni la nature ni les humains n'y seront préparés et capables de s'y adapter.

Il s'agit désormais de regarder les problèmes en face et d'être réactifs, innovants. Si nous voulons construire une Bretagne robuste et résiliente face aux changements globaux, la reconquête de la biodiversité est un préalable. C'est aussi une opportunité. Elle peut devenir un socle essentiel de l'aménagement et de la vie de nos territoires. C'est toute la mission et le défi, énorme, de la société bretonne ; l'Agence Bretonne de la Biodiversité constituera un outil essentiel pour y arriver.

Concernant cette Agence, dont nous partageons pleinement l'avis du CESER sur les questions de statut (EPCE), de gouvernance et de financement, nous souhaitons insister sur les éléments suivants :

Il nous semble important que l'Agence définisse ses priorités. Trois actions exemplaires en termes de transversalité nous paraissent à engager :

- En premier lieu un grand programme « agriculture et biodiversité », pour valoriser les synergies et construire des agroécosystèmes productifs et robustes, où les arbres, les vers de terre, les abeilles, les sols et les paysages sont des ressources, au bénéfice commun de la profession agricole et de tous les bretons et les bretonnes ;

- Ensuite un programme visant à accompagner la transition dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il s'agit de changer de manière de penser l'aménagement, en mettant la préservation durable de la biodiversité comme un préalable à l'aménagement des territoires. Cela est possible et les bretons sont capables d'innover dans ce domaine ;

- Enfin un programme mer et littoral qui permette de s'appuyer sur le fonctionnement des écosystèmes pour construire une approche sobre et intégrée des activités sur ces milieux fragiles.

Pour être efficace, l'Agence devra jouer un rôle pivot, en s'appuyant sur les acteurs (associations, collectivités, entreprises ...) et en soutenant les coopérations : nous attendons que l'ABB soit un véritable appui technique, administratif et financier pour les porteurs d'initiatives, de projets et d'actions. Le 7 juin matin, lors de la semaine Breizh Cop, plus de 200 personnes ont travaillé sur un nouveau pacte entre les collectivités, les associations et les citoyens, au service des transitions de la Bretagne. L'ABB doit être au cœur de ces approches.

Pour conclure, en tant qu'acteurs associatifs, engagés depuis 60 ans au service de la nature en Bretagne, contribuant fortement à la connaissance, la protection, l'alerte citoyenne comme à l'éducation à la nature, nous avons vécu beaucoup plus d'échecs que de réussites dans notre volonté de protéger un patrimoine commun et de changer

d'approche sur la biodiversité. De plus, beaucoup d'associations naturalistes sont aujourd'hui en situation très précaire, fragilisées par des modalités complexes voire intenable, et des diminutions de financement public. C'est la capacité à étudier et comprendre la biodiversité qui est aujourd'hui menacée. C'est pourquoi nous espérons que l'ABB sera aussi l'occasion de réfléchir et d'agir pour que nos associations, nos bénévoles et nos salariés associatifs, puissent continuer à jouer leur rôle, essentiel pour le bien commun comme pour une démocratie vivante. La Bretagne a de nombreux atouts, tant sur le plan de son patrimoine naturel que de la vitalité des idées et des acteurs, pour réussir ces défis.

Intervention de Bernard GAILLARD

Personnalité qualifiée

La création d'une Agence régionale de la biodiversité est à saluer, et surtout la démarche de préfiguration qui a permis des échanges avec l'ensemble des acteurs en région concernés. Espérons que cette naissance va permettre, en lien permanent avec les acteurs de terrain et notamment associatifs sans oublier les citoyens ni les acteurs en éducation, de renforcer les politiques publiques sur cette dimension biodiversité.

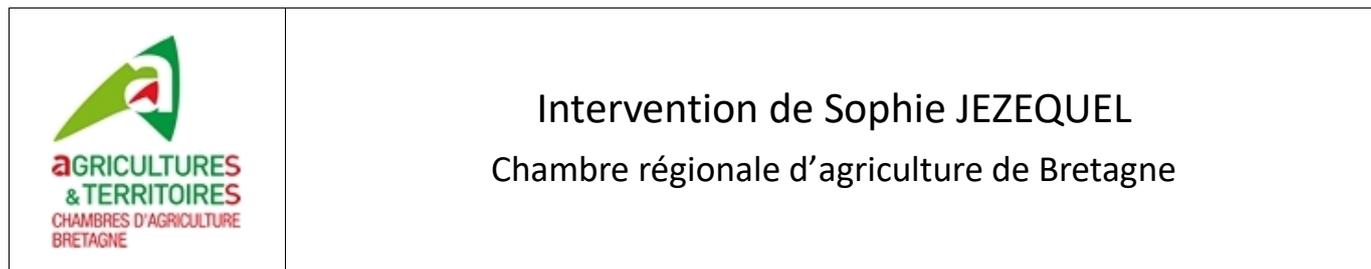
Les actions à engager ne sont pas contre, contre des types d'acteurs, mais pour : pour l'humain d'abord, pour les relations entre humains, pour le développement économique, culturel et social, pour le respect de la nature. La biodiversité, la nature sont et ont toujours été le point nodal du développement de l'humain. En effet, c'est par l'observation rigoureuse de la nature et de ses fonctionnements divers que l'humain a pu fonder tous ses savoirs scientifiques y compris mathématiques.

Nos connaissances actuelles ne sont malgré tout qu'à l'aurore d'un état en devenir. Et c'est ce qui fait toute notre vulnérabilité d'humain. Sur la terre, l'humain ne peut se concevoir à l'écart et à l'abri des effets des fonctionnements des autres êtres vivants ni des aléas climatiques, à l'abri des maladies. Depuis plus de deux siècles, la recherche techno-scientifique et l'utopie du progrès constant et de la perfectibilité de l'homme et de ses productions peuvent aujourd'hui lui donner l'illusion que nous pourrions nous développer hors-sol. Un idéal s'est ainsi fait jour petit à petit, celui pour l'humain de se libérer de sa vulnérabilité et de la préserver de tout souci face à l'alimentation, à l'exposition à la souffrance, au vieillissement, à la maladie et à la mort grâce à la maîtrise scientifique du vivant. Ce qui conduit certains à penser que notre humanité est bien avancée vers la maîtrise totale de soi, du vivant et du monde, ne pouvant supporter aucune restriction.

Et pourtant, nous sommes encore dans un monde partiellement inconnu. Nous ne connaissons qu'une petite partie du monde des vivants. Plus de 80 % des espèces terrestres et 90 % des espèces marines seraient inconnues. Nous-mêmes, nous ne connaissons pas la diversité des espèces dans notre propre jardin. On découvre de nouvelles espèces très régulièrement, plus de 6 000 par an. Mais peu importe les chiffres sur lesquelles nous spéculons. Ces espèces inconnues sont une chance pour l'humanité.

Mais pourquoi la diversité dans la nature est-elle aussi essentielle à nous collectivement ? Il ne s'agit pas d'un plaisir obsessionnel de faire des collections ni d'une nostalgie d'une période antérieure édénique. Mais tout simplement, et de manière fondamentale, parce que la diversité de la nature est une chance pour les réponses que l'on cherche à nos problèmes d'humain. Quelques exemples : augmenter nos chances de survie dans des situations nous confrontant à la mort ; faciliter notre développement économique en produisant le moins possible de calories supplémentaires ni de gaz perturbant le système terrestre, ni ne détruit la nature ; se déplacer rapidement sans polluer et sans effet sur notre propre corps. Sans détailler, grâce aux résultats de nos chercheurs, nous ne pouvons qu'être convaincus par l'intérêt de l'observation du vivant avec ses modes de fonctionnement très spécifiques, très divers et très innovants. C'en est ainsi des capacités de certains de communiquer à très grande distance (le cas du papillon qui inter-agit à plusieurs kilomètres de distance au travers de ses phéromones), de produire chimiquement de la colle (le cas du lierre), de fabriquer du verre à basse température (le cas de l'ormeau alors que l'humain ne peut le faire qu'à très haute température, à 1 400° et plus), de fabriquer du « velcro » ... La nature, des espèces sont capables de produire des phénomènes que l'humain, malgré des décennies de recherches scientifiques, ne sait pas faire. C'est l'exemple de l'ormeau qui fabrique du verre à température normale alors que l'humain ne peut le faire qu'à très haute température, à 1 400 et plus.

Dernier exemple saillant qui nous concerne doublement en Bretagne puisqu'il s'agit des résultats de recherche faites à la Station biologique de Roscoff. Franck Zal, docteur et chercheur en biologie marine, a découvert les spécificités naturelles du sang d'un ver marin, l'arénicole. Ayant mis au point un sang extracellulaire, inspiré des fonctionnements de ce ver, il en est passé à une production industrielle. Le caractère innovant du sang de ce ver marin est d'être composé directement à partir d'une hémoglobine extracellulaire sélectionnée depuis des millions d'années par un lent processus d'évolution chez des organismes marins. Franck Zal a ainsi « récupéré 450 millions d'années de développement ». Outre le plaisir de mieux connaître la vie de ce ver que nous trouvons enfoui dans le sable de nos plages bretonnes, la connaissance de cette hémoglobine a maintenant de très nombreuses utilisations dans le domaine chirurgical, et devient essentielle pour la réussite de transplantations d'organes et la survie de certains d'entre nous. Heureusement que ce ver n'avait pas disparu. Au travers de la diversité du vivant, ce dernier exemple montre la chance que nous avons à mieux nous approprier la richesse des fonctionnements spécifiques des espèces. Nos innovations de demain sont déjà dans l'existant de la nature d'aujourd'hui. La richesse de notre développement économique et social passe ainsi par un développement respectueux de la nature, une économie régénératrice, respectueuse des valeurs humaines. Une approche praxéologique de la complexité de la biodiversité induit alors des positionnements téléologiques versus les rapports aux normes, c'est-à-dire une réflexion éthique.



Je m'exprime au nom de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne.

La création de l'Agence Bretonne de la biodiversité traduit la nécessité de travailler de façon structurée sur cette question ainsi que la nécessité de conduire ces travaux de façon collaborative entre les collectivités, les scientifiques, les naturalistes et ceux qui vivent et travaillent dans la nature. L'agriculture est particulièrement concernée par ce sujet.

La profession agricole prend toute sa place pour répondre à ces enjeux qui rejoignent notamment ceux de l'agroécologie. Elle a déjà commencé et de nombreuses actions ou pratiques y contribuent. Dans le document qui nous est soumis aujourd'hui il est souligné à juste titre que « le patrimoine naturel de la Bretagne contribue largement à son attractivité ». Je tiens à rappeler que les agriculteurs en sont en grande partie les artisans.

La forme d'un établissement public de coopération environnementale est nouvelle. Son fonctionnement partenarial rassemblant les intervenants sur ce sujet permettra entre autre de partager les questions et les expériences agricoles et de partager les connaissances scientifiques au sens large, y compris les connaissances en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Le document du Conseil Régional laisse entendre que la perte de biodiversité est en grande partie due à l'agriculture. La prise en compte de la dimension agricole serait ainsi un des chantiers prioritaires et des changements de pratiques seraient à opérer. Nous ne partageons pas ce constat, qui est totalement orienté et risque de justifier des tentatives qui sont déjà trop nombreuses par ailleurs pour contraindre l'agriculture.

« N'oublions pas que la principale cause de perte de biodiversité est l'artificialisation des sols. Selon l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne et l'Observatoire du Foncier de Bretagne, la Bretagne se place au 3e rang des régions ayant le plus fort taux d'artificialisation derrière l'Île-de-France et les Hauts-de-France avec un taux moyen annuel de 0.78% soit l'équivalent de 9 terrains de football par jour. A contrario, l'ensemble de notre espace agricole reste un milieu ouvert favorisant la circulation des espèces. »

Les agriculteurs bretons sont déjà confrontés à un nombre de normes réglementaires impressionnant, qui met en cause leur compétitivité. L'Agence Bretonne de Biodiversité ne doit en aucun cas avoir cet objet.

Malgré le constat que l'agriculture est le levier d'action prioritaire, un seul représentant agricole est envisagé au Conseil d'administration de cette structure qui compte 27 membres. Quant aux associations naturalistes ou d'éducation à l'environnement, elles auraient 4 sièges. Cette composition n'est nullement garante d'un équilibre dans les discussions et décisions.

Fixer les priorités, arbitrer, trouver des équilibres seront les défis que les parties prenantes devront relever. En ce qui concerne l'agriculture, certains sujets sont de fait partagés comme celui de la réduction de l'artificialisation des sols. D'autres sont plus sensibles car demandent de nouvelles organisations de travail au sein des exploitations ou nécessitent des valorisations économiques dont les mécanismes sont encore à mettre en place. C'est notamment dans de tels cas que l'apport mutuel des acteurs prend tout son sens.

Une enquête nationale de 2015 conduite par le « Réseau Mixte Technologique Biodiversité » révèle que la mise en valeur d'actions concrètes valorisant la relation agriculture-biodiversité au sein des exploitations est une forte

demande de la part des agriculteurs (92 %). Les besoins d'information et d'action sont exprimés notamment sur les thématiques très concrètes d'Auxiliaires de culture, de Biodiversité des sols, de Gestion agroécologique des éléments semi-naturels (haies, bordures de champ...)

Nous souhaitons que le chantier qui s'ouvre en Bretagne, porté par la future agence bretonne de biodiversité, mette en avant ce thème de façon positive, valorise les pratiques déjà existantes et accompagne les projets en cours de déploiement sur les territoires.

Je vous remercie de votre attention.